

**Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Dijon**

Rapport d'Activité 2021

CCAS

**Acteur majeur en termes de lien social et de
cohésion territoriale**



Sommaire

Introduction.....	Page 03
Composition du Conseil d'Administration.....	Page 04
Organigramme du CCAS.....	Page 05
Ressources supports administratifs et financiers.....	Page 07
Missions du CCAS.....	Page 10
Missions obligatoires.....	Page 11
Missions facultatives	
1. Accès aux droits.....	Page 15
2. Accès aux soins.....	Page 24
3. La prévention de la perte d'autonomie.....	Page 25
4. Prévention et Lutte contre l'isolement	Page 26
5. Le maintien à domicile.....	Page 29
6. Protection des personnes vulnérables.....	Page 31
7. Aides financières	Page 34
8. Partenariat sur le territoire.....	Page 36
9. Service Mission Handicap.....	Page 39
Dispositifs spécifiques.....	Page 40
Chiffres clés.....	Page 45
Perspectives 2022.....	Page 47

Introduction



Mot du Vice-Président

Antoine HOAREAU

Vice-Président

*Maire-Adjoint délégué à la solidarité,
à la santé et aux personnes âgées*

L'année 2021 a été marquée par la pandémie de la Covid-19 qui perturba encore le service public du CCAS. Je tiens à saluer et remercier vivement l'ensemble des agents qui ont, une année encore, fait preuve d'une grande capacité d'adaptabilité, valeur importante du service public.

Le CCAS a été le témoin direct des conséquences sociales de la crise sanitaire. Si le nombre de personnes accompagnées n'a pas augmenté comme nous aurions pu le prédire, les aides directes ont, elles, augmenté en montant moyen. Le « quoi qu'il en coûte » a ainsi permis de garantir un revenu à une très grande partie de la population mais n'a pas été en mesure d'accompagner les plus précaires, qui se sont appauvris davantage.

L'accès aux droits demeure la boussole du CCAS. Aussi, la direction générale du CCAS a été mutualisée en 2021 avec la direction de l'action sociale métropolitaine afin d'accroître la collaboration entre les équipes du CCAS et de Dijon métropole. L'ouverture des points d'accès aux droits, sur l'ensemble du territoire municipal de Dijon est un bel exemple de la complémentarité des équipes et des collectivités. Dijon métropole apporte ainsi un service supplémentaire et complémentaire à celui du CCAS, qui reste l'échelon de proximité renforcé et identifié par nos concitoyens.

L'inauguration au printemps de la nouvelle résidence Abrioux fut, sans conteste, un évènement phare de l'année 2021. Ce nouvel équipement permet d'apporter une réponse sociale d'hébergement à un public précaire. L'accompagnement social qui y est réalisé est indispensable pour encourager les résidents dans la voie de l'insertion sociale et professionnelle. Avec ce nouvel établissement, nous permettons un hébergement dans des conditions dignes pour ce public en grande fragilité.

Le CCAS est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire

- Il est composé à parité de conseillers municipaux (désignés par le Conseil Municipal) et de personnes extérieures.
- Ces dernières sont nommées par le Maire, parmi des personnes qualifiées participant dans la commune à des actions d'animation, de prévention et de développement social.

Le conseil d'administration détermine les orientations et les priorités de la politique sociale municipale mise en œuvre par les services sur la base de l'analyse des besoins sociaux.

Il définit également les conditions d'attribution des prestations, vote les budgets, approuve les comptes administratifs et le cadre de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux.

Il peut également accepter ou refuser les dons et legs (cf. Code de l'action sociale et des familles – Art. L123-6).

Composition du Conseil d'Administration

François REBSAMEN
Maire de Dijon - Président du CCAS

Antoine HOAREAU
Vice Président du CCAS
Maire-Adjoint délégué aux solidarités,
à la santé et aux personnes âgées

Membres nommés par le Maire

Anne VIAN
Secours populaire

Christiane GINDRE
Représentante des associations de
retraités et personnes âgées

Emmanuel JASPART
Représentant des associations
familiales UDAF

Thierry FOUSSET
Epi'sourire

Florence LECOMTE LEGRAND
A.P.F. France Handicap
Représentante des personnes
handicapées

Charles AVENA
Association départementale d'aide aux
personnes handicapées mentale, à
leurs parents et amis – ADAPEI 21

Jean-Luc FOUILLOT
Secours catholique

Marie VINDY
Solidarité Femmes 21

Membres élus par le conseil municipal

Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Adjointe déléguée à l'insertion, à la
formation et à l'action sanitaire et
sociale

Christophe BERTHIER
Adjoint délégué au personnel, au
dialogue social, à la fraternité et à la
lutte contre les discriminations et à la
laïcité

Françoise TENENBAUM
Conseillère Municipale déléguée à la
santé, l'hygiène et au handicap

Georges MEZUI
Conseiller Municipal délégué aux Sports
Quartier Université

Marie-Odile CHOLLET
Conseillère Municipale déléguée à
l'Observatoire de l'Âge et à la Vie
Associative

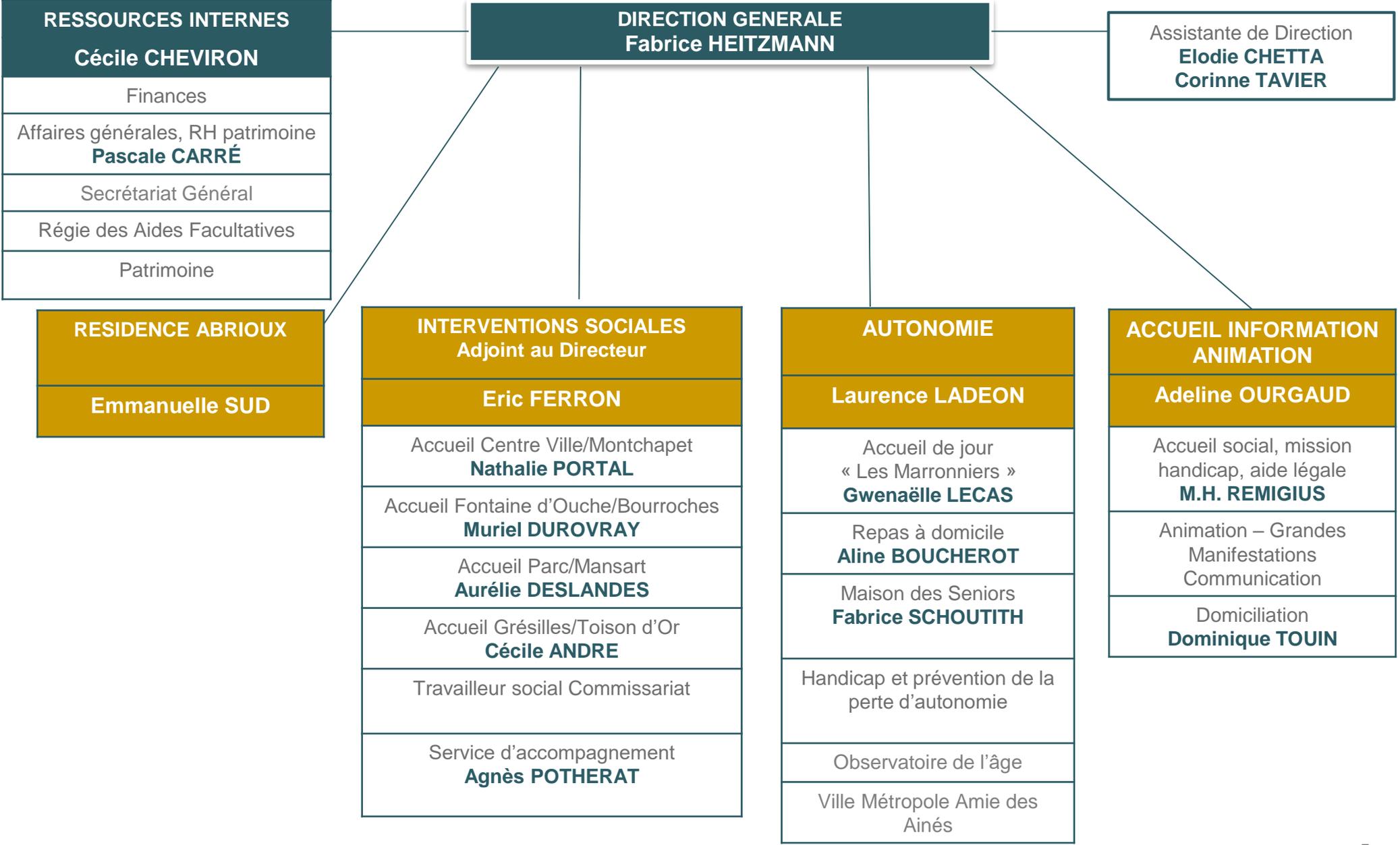
Catherine HERVIEU
Conseillère municipale

Caroline JACQUEMARD
Conseillère municipale

Répartition des sièges

Organigramme du CCAS – Ville de Dijon

DIRECTION GÉNÉRALE DELEGUÉE A LA COHÉSION SOCIALE
 DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE – CCAS



Le CCAS au sein de la direction de l'action sociale

Depuis le 1^{er} Avril 2021, le Centre Communal d'Action Sociale, tout en gardant sa spécificité d'établissement public administratif communal et l'ensemble de ses missions obligatoires et facultatives, coexiste au sein de la Direction de l'action sociale avec la Direction de l'action sociale métropolitaine et le service politique de la Ville.

Ce rapprochement au sein d'une même direction permet d'articuler de façon resserrée les différentes politiques complémentaires portées par les différentes entités afin de renforcer la réponse à un public en difficulté.

Il facilite également un portage d'une action sociale plus large, la mutualisation des moyens et des ressources des trois entités.

Budget – Compte administratif 2021

Budget Principal

Investissement

- Dépenses : 395 308,24 €
- Recettes : 804 606,64 €

Fonctionnement

- Dépenses : 8 201 314,72 €
- Recettes : 10 344 801,9 €

Dont participation de la Ville de Dijon

6 806 575 €
Soit **72,80** % des recettes de fonctionnement

Budget Annexe « Les Marronniers »

Investissement

- Dépenses : 6 704 ,50 €
- Recettes : 15 079,54 €

Fonctionnement

- Dépenses : 471 961,40 €
- Recettes : 471 961,40 €

Dont participation du Budget Principal

58 699,29 €
Soit **12,44** % des recettes de fonctionnement

Ressources Humaines

En chiffres

- 119 agents mensualisés = 113,2 ETP
- 12 agents horaires = 8,5 ETP

- 101 femmes
- 18 hommes

- 48 agents de catégorie A
- 9 agents de catégorie B
- 62 agents de catégorie C

Taux d'emploi direct des travailleurs handicapés = 12,1 %

Renouvellement du label diversité et égalité professionnelle femmes/hommes

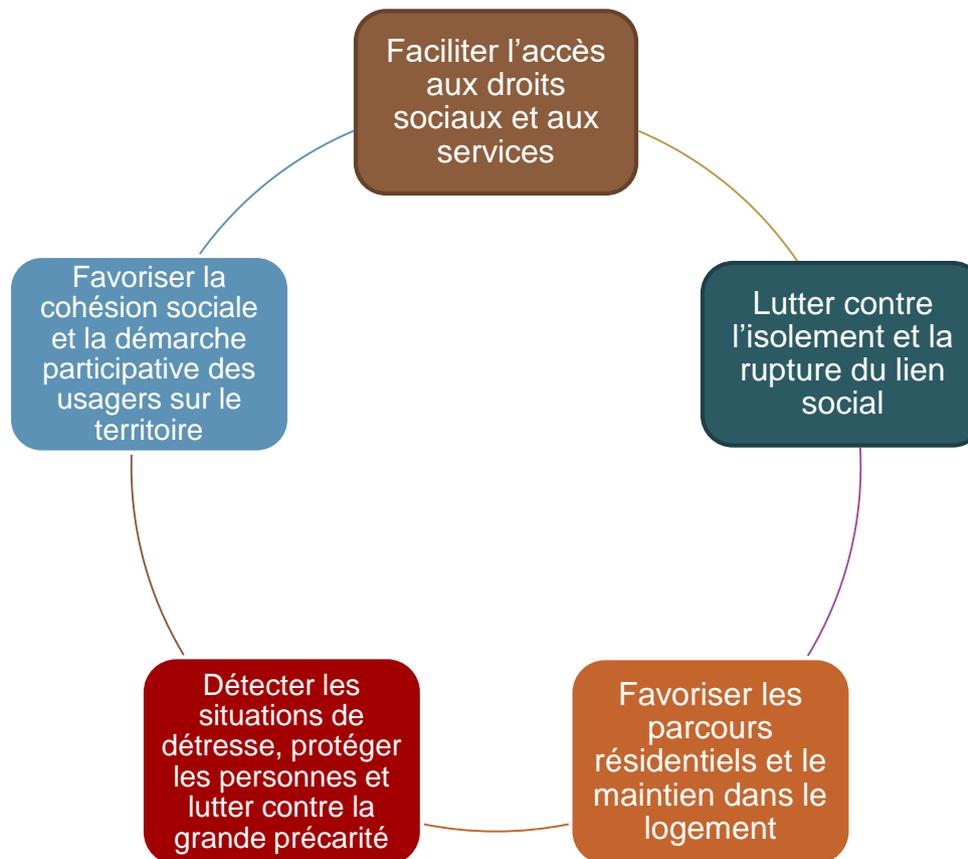
Voilà presque 4 ans que la Ville de Dijon, le CCAS et Dijon Métropole ont obtenu l'alliance des labels diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, délivrée par l'AFNOR, un organisme national de certification, distinguant la politique et les actions de la collectivité en faveur de la prévention des inégalités, la promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Un rapport diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est présenté annuellement au Conseil d'Administration.

Missions du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire dijonnais en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

A ce titre, il propose nombre de prestations et services en matière d'actions sanitaires et sociales en direction des personnes se trouvant en situation de fragilité, au-delà des seules personnes privées de ressources afin de :



Missions obligatoires

➤ Aide légale

Le CCAS instruit pour les habitants de Dijon :

➔ Les dossiers d'Aide sociale :

pour le financement de l'hébergement des personnes handicapées/âgées en établissement ou en famille d'accueil ;

pour les frais liés à la livraison de repas à domicile ou l'emploi d'une aide à domicile.

en 2021, 150 dossiers d'aide sociale ont été instruits et transmis au Conseil Départemental de la Côte d'Or (145 en 2020)

➔ Les dossiers d'obligation alimentaire :

lorsqu'une demande d'aide légale est déposée, les enfants du demandeur sont obligatoirement « Obligés alimentaires » ;

le Conseil Départemental estime le montant de leur participation

en 2021, 113 dossiers constitués (111 en 2020)

➤ La domiciliation

Le CCAS domicilie de droit les personnes sans domicile stable et le public des gens du voyage qui justifient d'un lien avec la commune.

Élément essentiel de l'accès aux droits et de la lutte contre la pauvreté, elle permet à ces personnes de disposer d'une boîte aux lettres pour recevoir du courrier de façon constante, et d'accéder à des droits et des prestations.

224 nouvelles demandes et 14 orientations
(en 2020, 175 nouvelles demandes et 26 orientations)

309 demandes de renouvellement, portant à 455 le nombre de boîtes aux lettres de domiciliation.
(+ 28% pour le public général)

Environ 20 000 courriers enregistrés pour transmission aux personnes domiciliées :

820 destinataires fin 2021 (titulaires et ayant-droits majeurs).(581 en 2020)

3. Analyse des besoins sociaux (ABS)



Depuis le décret n°2016-824 publié le 23 juin 2016, l'analyse des besoins sociaux est réalisée au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseillers municipaux (tous les 6 ans).



À la suite des élections municipales des 15 et 28 juin 2020, une analyse des besoins sociaux a été réalisée et présentée au Conseil d'administration du CCAS à l'occasion de l'adoption du Budget primitif 2021.



L'ABS établit un diagnostic social du territoire dijonnais et fonde l'action sociale municipale.



Outil d'aide à la décision à la disposition du président, des administrateurs et des techniciens, il permet d'adapter les interventions du CCAS aux besoins des publics.

Missions facultatives

1- Accès aux droits

➤ Aide aux démarches administratives

Accueils CCAS

Ils accueillent, informent et orientent tous les usagers qui souhaitent:

- rencontrer un travailleur social ;
- obtenir une information ;
- obtenir une aide à la réalisation des demandes administratives ;
- être domicilié.

L'accueil accompagne dans la réalisation de démarches dématérialisées simples et rapides (créer une boîte mail, déclarations trimestrielles, rendez-vous en préfecture, lire un courrier)

12 305 personnes accueillies

732 personnes accompagnées

SISAD

Le SISAD (Service Information Sociale et Accès aux Droits) assure une veille de l'évolution des droits et des procédures numériques administratives.

1224 personnes reçues sur rendez-vous

Les demandes d'accompagnement ont fortement augmenté concernant les démarches en préfecture, à la Caisse d'allocations familiales et pour le logement.

1 - Accès aux droits

➤ La Maison des seniors (MDS)

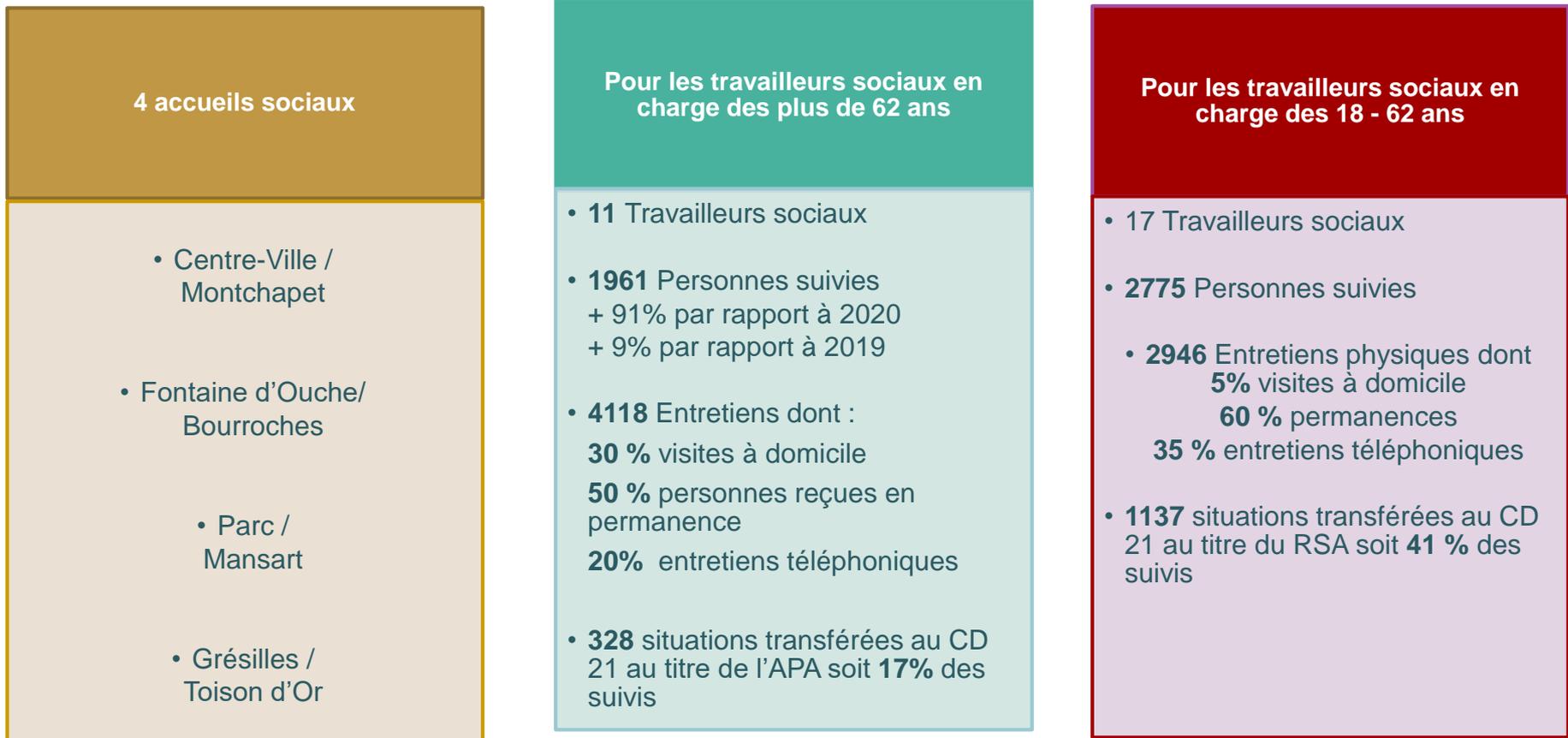
La Maison des Seniors accueille, informe et oriente les seniors et leurs familles qui souhaitent :

- une information sur les services d'aides à la vie quotidienne, sur les activités culturelles, de loisirs, sportives disponibles sur la ville ;
 - en 2021, 6941 personnes accueillies et 5709 appels téléphoniques
- participer à des séances thématiques animées par des professionnels ;
 - en 2021, 1 séance thématique ayant réuni 25 personnes
- s'initier à l'informatique avec l'aide de bénévoles « accompagnateurs numériques » (séances collectives d'information numérique et permanences hebdomadaires).
 - en 2021, 144 aidants numériques

1- Accès aux droits

➤ Accompagnements sociaux individuels et collectifs

Dans le cadre de la territorialisation de l'action sociale, le service Interventions Sociales a vu son organisation se restructurer autour de 4 accueils sociaux territoriaux, points d'accès aux droits. En 2021 a eu lieu l'implantation du point d'accès aux droits Grésilles/Toison d'or sur son territoire pour agir au plus près des besoins des habitants. Le point d'accès aux droits Centre-Ville / Montchapet est maintenu rue de l'Hôpital. Le point d'accès aux droits Fontaine d'Ouche / Bourroches sera positionné sur son territoire au second semestre 2022. Le point d'accès aux droits Parc / Mansart toujours sur le site hôpital devrait déménager quant à lui en 2023 une fois un lieu repéré.



Pour être au plus près des Dijonnais, les travailleurs sociaux du CCAS tiennent des permanences dans toutes les mairies de quartier, à la Maison des Seniors et dans les centres sociaux (Balzac, Bourroches, Baudelaire), à la MJC Montchapet.

1 – Accès aux droits

➤ Service Accompagnement

Il permet à un usager de se rendre, avec l'aide d'un agent, auprès d'une administration ou d'un professionnel de santé, dans le cadre d'un plan d'aide, d'accès aux droits et d'accès aux soins, élaboré en amont, par 1 travailleur social.

Cette équipe vient en appui des points d'accès aux droits pour mettre en place des actions collectives et contribuer au développement social des quartiers en incluant dans le projet les personnes accompagnées.

En 2021, 126 personnes différentes ont participé à des actions collectives menées par l'équipe.

➤ Travailleur social du commissariat de police

La mission principale réside dans la prise en charge sociale des situations concernées par :

- les conflits conjugaux et familiaux ;
- les difficultés éducatives ;
- les problèmes de logement ;
- les tentatives de suicides ;
- le droit de garde et visite ;
- les violences conjugales et intrafamiliales ;
- le non-respect des jugements de divorce.

En 2021, suite à une mobilité, le poste a été vacant 4 mois. En 2022, un second poste de travailleur social sera mobilisé courant septembre pour permettre un suivi global des situations rencontrées au delà des seules violences intrafamiliales.

1 - Accès aux droits

➤ Accès au logement

Résidence sociale Abrioux – Politique du logement très social

La construction de la nouvelle résidence s'est achevée en décembre 2020. Accompagnement des résidents présents dans l'ancienne résidence pour la préparation de leur déménagement et de leur emménagement dans la nouvelle résidence.
Mise en place de la convention de gestion de la résidence avec Habellis, propriétaire.

La nouvelle résidence a ouvert ses portes le 1^{er} février 2021, date à compter de laquelle les résidents de l'ancienne résidence ont pu emménager.

La résidence compte 156 logements dont 30 logements dédiés aux familles au sein de l'écoquartier des Maraîchers. L'offre de logement s'est élargie à de nouveaux publics tels que les foyers avec enfants, les familles monoparentales, les couples et les femmes victimes de violences conjugales.

Avec la mise en service de la nouvelle résidence Abrioux, le CCAS participe à la politique du logement très social, en faveur de nouveau public élargi, notamment en direction des familles, en particulier monoparentales. Il s'inscrit plus largement dans le dispositif hébergement /logement du territoire, dans un contexte de développement local d'un nouveau quartier en lien notamment avec le centre social « le Tempo ».

Dans le cadre de son projet social, le Centre Communal d'Action Sociale, en partenariat avec le TEMPO, a mis en place un espace d'animation et de services, dénommé « le TEMPO BIS ». Le CCAS met à disposition d'une part la salle polyvalente de la résidence pour la réalisation d'un travail collectif et d'autre part un bureau pour des approches individuelles.

1 – Accès aux droits

➤ Accès au logement

La résidence Abrioux – en chiffres

- 14 agents (1 responsable, 1 chargé de gestion, 1 travailleur social, 1 animatrice, 2 agents d'accueil, 5 veilleurs de nuit, 4 agents chargés de la maintenance) ;
- 126 T1 ; 24 T2 ; 4 T3 et 2 T4.

257 résidents

67 personnes (accompagnées par des partenaires via convention)

168 personnes présentes au 31/12/2021

16 sorties dont 2 vers un logement individuel

Les partenariats

Depuis 2009, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon signe des conventions avec plusieurs partenaires institutionnels et associatifs pour la mise à disposition de logements au sein de la résidence sociale Abrioux.

L'offre de logement de la nouvelle résidence s'est élargie à de nouveaux publics tels que les familles, les familles monoparentales et les couples.

4 conventions de partenariat :

- avec l'association Le Renouveau : trois logements T1' pour l'accueil de personnes souffrant d'addictions ;
- avec l'association ADEFO : six T2, un T3 et un T4 pour l'hébergement de familles victimes de violences et deux T2 pour l'hébergement de mineurs non accompagnés ayant acquis leur majorité dans le cadre du dispositif d'accompagnement M.N.A ;
- avec le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale La résidence Herriot de l'ACODEGE : deux T3 et un T1 pour l'hébergement de jeunes âgés de moins de 25 ans en grande difficulté sociale ;
- avec l'association COALLIA : deux T2 pour l'hébergement de ménages au sein de la résidence Abrioux.

1 – Accès aux droits

➤ Évaluation/orientation/coordination – Services sociaux

Convention de partenariat avec :

La CPAM de Côte d'Or

- Traitement rapide des démarches et une prise en compte des cas complexes (niveau 3).

La couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'aide à l'acquisition d'une complémentaire (ACS) ont des effets seulement partiels sur l'accès aux soins des ménages défavorisés.

L'accès à certains traitements médicaux, prothèses, orthèses mal pris en charge nécessite une réponse adaptée (associations de malades, caisses de retraites complémentaires...)

Partenariat avec :

- ❖ **Le CHU** et sa permanence d'accès aux soins de santé (PASS) :
 - prise en charge médicale des publics les plus vulnérables ;
 - suivi coordonné du parcours médical du patient au sein du CHU ;
 - continuité des soins lors du retour au domicile en cohérence avec l'environnement social et familial et en lien avec le travailleur social du CCAS ;
- ❖ **Les groupements de professionnels de santé**
 - collaboration qui facilite la relation "ville-hôpital" des malades
 - prise en charge à domicile des cas complexes repérés par les services sociaux

➤ Élaboration du plan d'aide/coordination – Service d'accompagnement

L'accès aux soins n'est parfois possible que grâce à l'accompagnement des personnes auprès des professionnels de santé. C'est aussi une des missions principales du Service Accompagnement.

Signalons que dans le cadre du PRE (Programme de Réussite Éducative), la Direction Hygiène-Santé de la Ville de Dijon finance une infirmière de santé publique qui accompagne vers les soins les enfants et leurs familles.

1 - Accès aux droits

Réduction de la fracture numérique

➤ Accès aux droits par la réduction de la fracture numérique

Le réseau des aidants numériques désormais pleinement constitué a continué à se développer pour adapter l'accompagnement qu'il propose ou orienter les usagers sur des formations permettant d'acquérir de l'autonomie.

Le réseau est animé par le CESAM avec la mise en place de:

- ateliers de remise à niveau ;
- ateliers thématiques ;
- ateliers nouvelles compétences ;
- newsletter.

Le réseau a été étendu aux villes de la Métropole qui en ont fait la demande.

1 - Accès aux droits - Accompagnement professionnel des usagers

Dans le cadre de l'accompagnement social individuel des usagers, les travailleurs sociaux du CCAS élaborent des plans d'aide qui intègrent souvent le retour à l'emploi.

Pour soutenir la réalisation de ces plans d'aide, le partenariat avec Pôle Emploi est à présent bien développé avec toutes les agences Pôle Emploi du territoire dijonnais.

Par ailleurs, le travail de collaboration se poursuit avec la Mission Locale, résurgence, les entreprises d'insertion et Créativ'.

2 – L'accès aux soins

Les Marronniers

Centre d'accueil de personnes atteintes d'une maladie neuro-évolutive de type Alzheimer ou de troubles apparentés

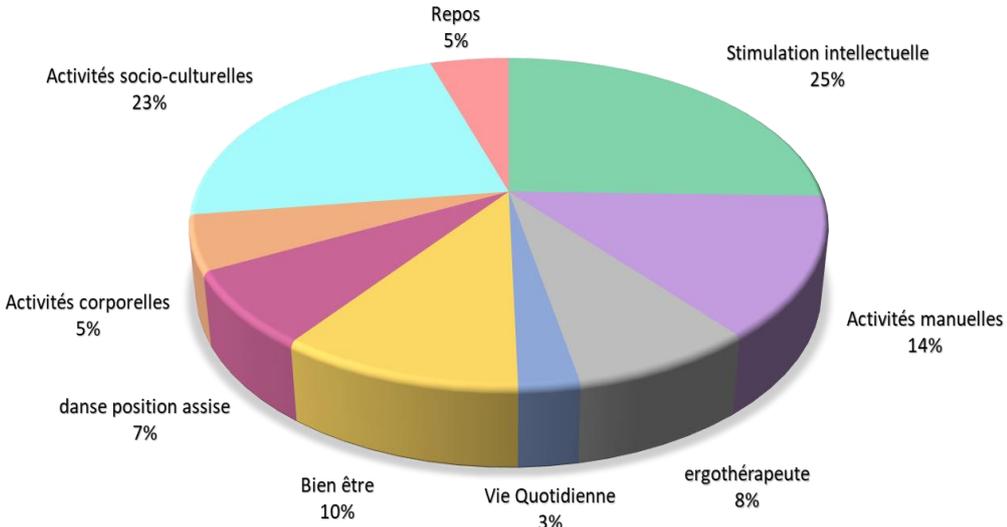
Cet établissement médico-social accueille à la journée des personnes désorientées de 60 ans et plus, souffrant d'une maladie neuro-évolutive de type Alzheimer ou de troubles apparentés et résidant à Dijon ou sur une commune limitrophe au sein de la Métropole.

- capacité d'accueil autorisée par l'Agence Régionale de Santé BFC : 20 places
- **62** personnes accueillies en 2021 - Moyenne d'âge : 86 ans. Un nombre d'accueil inférieur à celui de 2019, conséquence de la crise sanitaire, et la mise en place d'un accueil restreint à 10 personnes/jour, conformément aux directives législatives et réglementaires, toutefois en augmentation par rapport à 2020.

Objectifs :

- maintenir ou améliorer l'autonomie des personnes atteintes de déficiences cognitives ;
- éviter les hospitalisations ou les prévoir ;
- préparer les personnes et les familles au projet d'entrée en structure d'hébergement, le moment venu ;
- proposer une formule de répit aux proches aidants ;
- soutenir les familles en organisant des temps de rencontre, d'échange, d'information.

Activités	Nbre d'ateliers	Nbre de participants
Stimulation intellectuelle	292	1928
Activités manuelle	158	618
Ergothérapeute	90	674
Vie quotidienne	30	65
Bien-être	120	269
Danse en position assise	84	662
Activités corporelles	62	439
Repos	55	1650
Activités socio-culturelles	258	113



3 - La prévention de la perte d'autonomie

Le Conseil Départemental et Dijon métropole ont conclu une convention relative à la mise en œuvre du programme d'action 2021-2022 de la Conférence des Financeurs de la Côte d'Or. Cette convention permet d'appuyer financièrement, au titre de la conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie, plusieurs actions portées par le CCAS.

La mise en place des projets a débuté, en novembre et décembre 2021, et se poursuivra en 2022 avec les actions suivantes:

- « Table ronde : crise sanitaire, regards croisés et après ? » ;
- « Soin de soi » ;
- « Café lecture » ;
- « L'instant, concevoir autrement, faire ensemble ».

Pour conduire cette mission et accompagner également les projets liés au handicap et l'Habitat inclusif, un cadre rattaché au service autonomie a été recruté en novembre 2021.

Un travail avec des étudiants de l'INET a été mené fin 2021. Construit dans le cadre d'entretiens individuels et de benchmark, il a permis d'esquisser les grands axes structurants de la politique de Dijon Métropole en matière de longévité à laquelle le CCAS a contribué.

4 - La prévention et la lutte contre l'isolement

❖ Les points d'accès aux droits

Maintenir le lien social

❖ Service Accompagnement

Agir au plus près des besoins des habitants et renforcer l'accès aux droits de tous-tes les Dijonnais-es.

La territorialisation de l'action sociale a débuté en 2020 avec l'objectif d'ouverture des 4 points d'accès aux droits CCAS-Dijon Métropole, positionnés sur 4 secteurs de la Ville pour être au plus proche des habitants et des partenaires. Sur chaque site, des travailleurs sociaux, assistants administratifs du CCAS et de l'action sociale Dijon Métropole proposeront un accueil, une réponse, un accompagnement adapté aux besoins.

L'objectif est la finalisation de l'articulation des services sociaux du CCAS et de Dijon Métropole avec la mise en place de 2 points d'accès au droit supplémentaires sur le territoire (Quartier Fontaine d'Ouche/Bourroches et Quartier Parc/Mansart). Ce développement social coordonné permettra d'agir au plus près des habitants et de renforcer l'accès au droit de tous-tes les Dijonnais-es.

Permet de maintenir le goût de sortir de chez soi, même en perte d'autonomie.

Sur orientation des travailleurs sociaux, des agents se présentent au domicile et proposent :

- ❑ **Un accompagnement individuel** des personnes isolées de tout âge :
 - **69 bénéficiaires (65 en 2020)**
 - **32 nouvelles personnes en 2021**
- ❑ **Un accompagnement collectif** des personnes âgées confrontées à un isolement relationnel :
 - **211 actions collectives organisées**
 - **1246 participants représentant 158 personnes différentes (81 en 2020)**

Ces activités sont de différentes natures (culturelles, sportives, découverte de l'environnement, etc.) et se déroulent au sein de différentes structures de quartier avec lesquelles le Service Accompagnement a développé un partenariat.

4 - La prévention et la lutte contre l'isolement

❖ Rompre l'isolement

3 grands projets proposés par le service accompagnement :

O'resto ! : une action vers le bien manger pour redonner envie de cuisiner avec des produits locaux et donner des repères en matière d'équilibre alimentaire.

O'programme ! : une action de découverte de la programmation culturelle de manière large pour travailler sur l'estime de soi, ses émotions...

Une action de remise en forme conduite avec la direction des sports de la ville pour lutter contre l'isolement, redonner les bons réflexes en matière d'hygiène de vie tant sur le plan de la santé physique que psychologique.

Pour permettre à toutes les personnes de participer à ces actions, lorsque l'activité est payante, un tarif unique de 3 euros a été mis en place pour les personnes ayant un reste à vivre en dessous de 300€ mensuel, et un tarif solidaire si le reste à vivre est au-dessus de 300 € mensuel.

Mise en place d'ateliers d'activité physique adaptée :

Mise en place de séances d'activité physique adaptée en partenariat avec la résidence COS Saint Philibert. Ces ateliers d'activité physique adaptée regroupent des personnes âgées vivant à domicile et des résidents de l'EHPAD. Le CCAS particulièrement à l'écoute des personnes âgées dijonnaises vivant à domicile et très attentif à la place des EHPAD dans la cité, développe des actions partenariales en faveur du maintien de l'autonomie des personnes fragilisées par le grand âge. L'activité physique adaptée contribue à un bon état de santé générale, permet également une stimulation cognitive ainsi que la préservation du lien social.

❖ Animations, grandes manifestations

Le CCAS organise des animations culturelles ou de loisirs et des grandes manifestations (Semaine Bleue et repas de fin d'année) en faveur des Dijonnais de plus de 60 ans.

Dans le contexte de crise sanitaire :

- les animations culturelles et de loisirs ont été suspendues de janvier à fin août ;
- Le spectacle de clôture de la semaine bleue a accueilli 2200 personnes ;
- Le repas de fin d'année, manifestation emblématique du CCAS a été remplacé par la distribution de 6700 colis à destination des dijonnais âgés de 70 ans et plus dont les EHPAD.

❖ Structures des quartiers

L'animation de la vie locale est confiée aux structures de type MJC – Centres sociaux des 9 quartiers dijonnais.

Aussi, les services sociaux et le service accompagnement développent avec ces structures des actions communes en faveur des habitants.

Ils animent différentes activités, des ateliers afin de favoriser la proximité, la vie participative et entretenir le lien social.

❖ Maisons des seniors

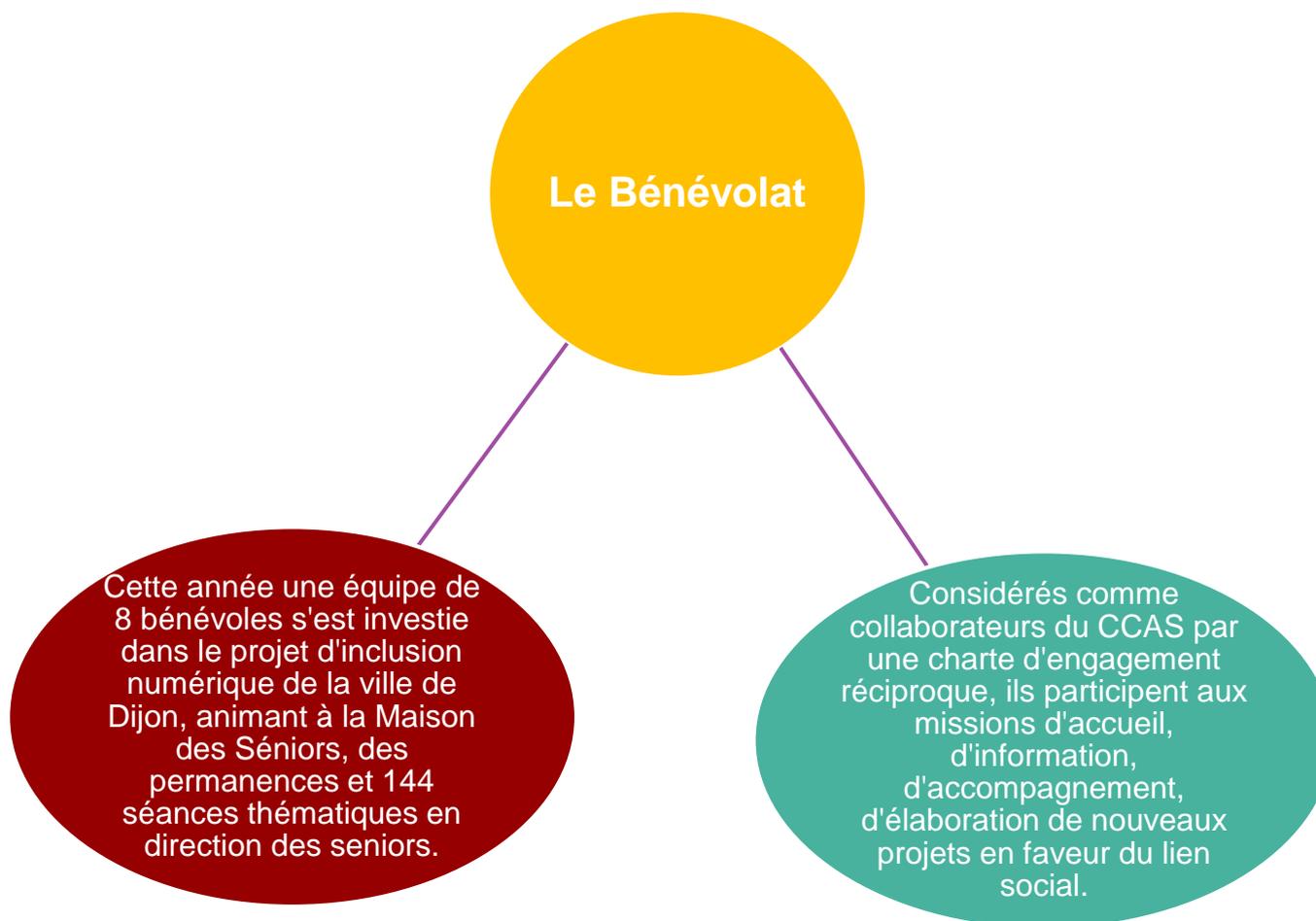
Elle anime le dispositif «**Seniors en contact**» (des bénévoles appellent chaque semaine des seniors isolés afin de contribuer à rompre leur isolement).

En 2021, 118 personnes isolées ont été inscrites et 9 appelants y compris 4 jeunes en service civique – (action intergénérationnelle). Depuis juin 2020, « Seniors en contact » a été proposé à toutes les personnes inscrites sur le dispositif « COVID », afin de préserver le lien et poursuivre la lutte contre l'isolement des plus fragiles.

Elle organise des séances thématiques notamment pour les seniors qui souhaitent s'initier à l'informatique avec l'aide des bénévoles accompagnateurs numériques.

Le partenariat avec UNIS-CITE permet de mener des actions pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et créer des liens intergénérationnels autour du programme les intergénéreux avec la mise en place de séances thématiques.

4 - La prévention et la lutte contre l'isolement



MONALISA (MObilisation NAtionale contre L'Isolement des Âgés) : le CCAS est signataire de la Charte MONALISA et s'est engagé dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées en étroite concertation avec l'UDCCAS 21, en charge de la coordination départementale.

5 – Le maintien à domicile



Les travailleurs sociaux reçoivent ou visitent à domicile des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap pour établir l'évaluation sociale, médico-sociale ou socio-économique.

Cette évaluation conduit à la proposition d'un plan d'aide adapté aux besoins

Ce plan est toujours élaboré en concertation avec la personne concernée et ses proches.



L'organisation du maintien à domicile des personnes est le plus souvent envisagée dans le cadre d'un travail partenarial (acteurs de la santé, services à la personne, organismes instructeurs de prestations sociales, structures socio-culturelles, réseaux de bénévoles présents sur le territoire...).

Le travailleur social coordonne les interventions des partenaires afin de créer ou de maintenir les conditions favorables au maintien à domicile.

Cette équipe établit une proposition de projet d'aide cohérente et globale en étroite relation avec la personne concernée et ses proches.

5 – Le maintien à domicile

➤ Service de livraison de repas à domicile

Il assure la livraison de repas au domicile des dijonnais de 60 ans et plus et participe au maintien à domicile des personnes âgées grâce à l'apport nutritionnel et au lien social établi lors de cette visite quotidienne. Une veille sociale est assurée au quotidien par les agents chargés de cette mission.

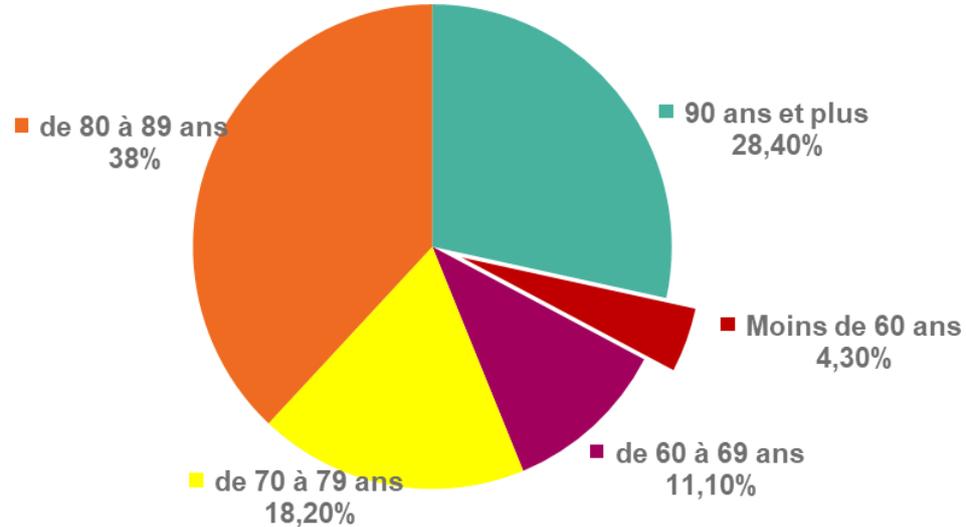
La carte présente 2 menus au choix composés de 4 plats + 1 pain, 1 potage et 3 propositions de menus adaptés : mixés, faciles à mâcher et repas pour personnes diabétiques.

12 agents effectuent les livraisons du lundi au vendredi

2 agents administratifs + 1 responsable

679 usagers – 109 328 repas
205 nouveaux clients – 615 arrêts
Le nombre de commandes de repas a augmenté de 12% par rapport à 2020

Tranche d'âge



6 – La protection des personnes vulnérables

➤ Commissariat de police – travailleur social

Cet agent porte des missions spécifiques mais complémentaires aux autres acteurs du territoire, définies par la circulaire du 21 décembre 2006, instaurant un « cadre de référence des intervenants sociaux dans les commissariats de police et unités de gendarmerie » et visant à fixer leur champ d'intervention.

Interface entre l'action policière et la prise en charge sociale, la mission principale du travailleur social consiste à traiter des problématiques sociales en temps réel, le plus souvent en situation de crise et/ou dans l'urgence. Son intervention de premier niveau lui permet de répondre à des besoins qui échappent souvent aux services sociaux de la commune et répond ainsi de manière très efficace à la problématique du non recours.

Les principales missions du travailleur social en commissariat sont:

- accueillir et écouter en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre ;
- intervenir en proximité selon la situation de crise, voire d'urgence ;
- participer au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation ;
- informer et orienter vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun ;
- faciliter le dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio médico-éducative.

Les informations portées à la connaissance du travailleur social proviennent généralement :

- des services de police par l'intermédiaire des services ayant repéré les problématiques, le plus souvent lors d'une intervention de terrain ;
- de la présentation directe d'une personne, sur rendez-vous ou de manière spontanée ;
- des services extérieurs (CCAS, services sociaux départementaux, associations, SIAO etc.).

Le travailleur social intervient sur l'ensemble de la zone de police constituée des secteurs de Dijon, Longvic, Talant, Chenôve, Fontaine-les-Dijon et Beaune, concernant les infractions pénales relatives aux :

- violences conjugales: physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, administratives, matérielles etc.
- violences intra-familiales ;
- violences sexistes et sexuelles.

Il peut recevoir des auteurs d'infractions, des victimes ou des personnes qui ne sont ni victimes ni auteurs.

L'action du travailleur social doit permettre une amélioration de l'accueil des victimes et favoriser la prévention de la récidive.

6 - La protection des personnes vulnérables

Accueils Sociaux

Orientation sur signalement :

De nombreuses personnes sont orientées suite à un signalement effectué par la famille, l'entourage, les services de secours et de santé, les bailleurs sociaux...

Toute personne ou service préoccupé par la situation d'un majeur fragile ou vulnérable peut procéder à un signalement auprès d'un travailleur social qui engagera un accompagnement social.

Celui-ci appréciera l'opportunité d'adresser un signalement au Procureur ou une demande de mise sous protection au Juge des tutelles dans les cas les plus graves.

En 2021, 18 mesures de protection ont été transmises au Tribunal d'instance.

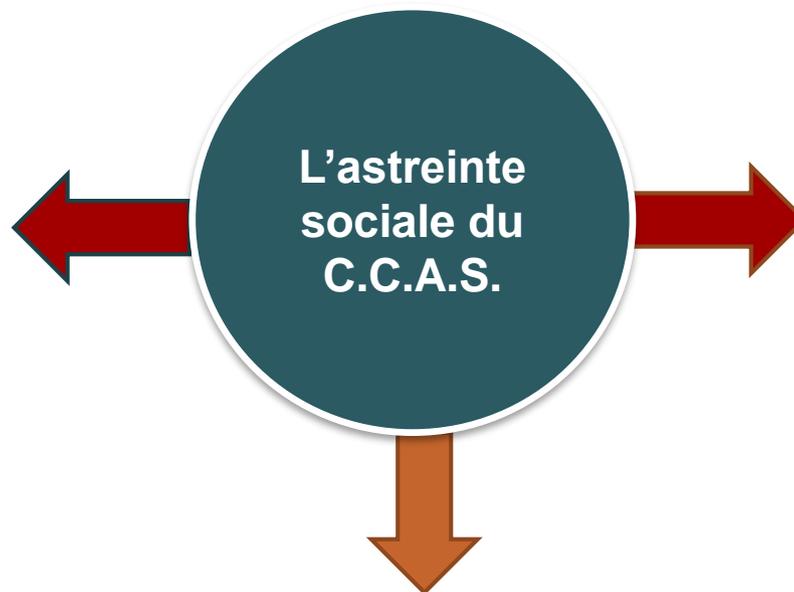
6 - La protection des personnes vulnérables

➤ L'astreinte sociale

L'astreinte sociale est un dispositif d'urgence qui garantit 24H/24 une réponse sociale en cas de sinistre :

- Incendie ;
- Explosion ;
- Inondation ;
- accident de toute nature empêchant de demeurer dans le logement.

L'astreinte sociale du CCAS contribue au dispositif général mis en place et coordonné par le PC sécurité, dans le prolongement ou en complément de l'intervention des services de secours (pompiers, police, etc...).



Elle apporte une réponse immédiate pour aider des personnes victimes de sinistres, au sein de leur domicile, à Dijon, à :

- se loger
- se nourrir
- se vêtir
- contacter leurs familles

9 interventions au cours de l'année

7 - Les aides financières

➤ Accueils sociaux/Régie des aides facultatives

Le CCAS intervient seul ou en co-financement avec d'autres organismes sociaux ou associatifs sur évaluation sociale. Les aides financières facultatives ont un caractère ponctuel, pour contribuer réellement à l'amélioration des situations.

2 322 aides accordées afin de soutenir des projets ou des démarches individuelles. Soit **285 608,58 €** redistribués, en baisse de **1,54 %** par rapport à 2020.

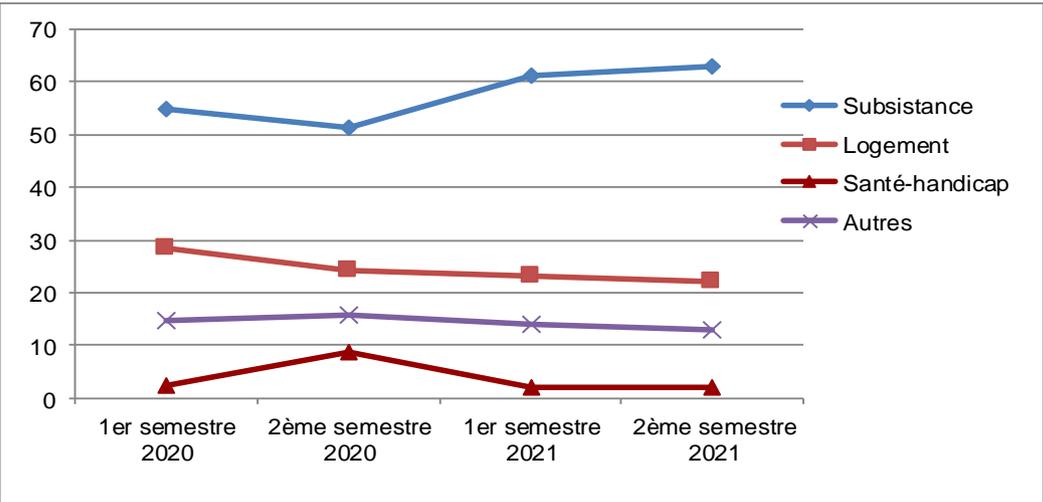
En 2021, les montants redistribués pour les deux services sont en baisse, de même que le nombre d'aides total, en revanche le montant moyen alloué est en augmentation de **+ 12,02 %** pour le service social général et de **+ 20,28 %** pour le service social gérontologique par rapport à 2020.

Les aides à la subsistance représentent **58 %** des aides globales redistribuées pour les deux services en 2021, contre **65 %** en 2020.

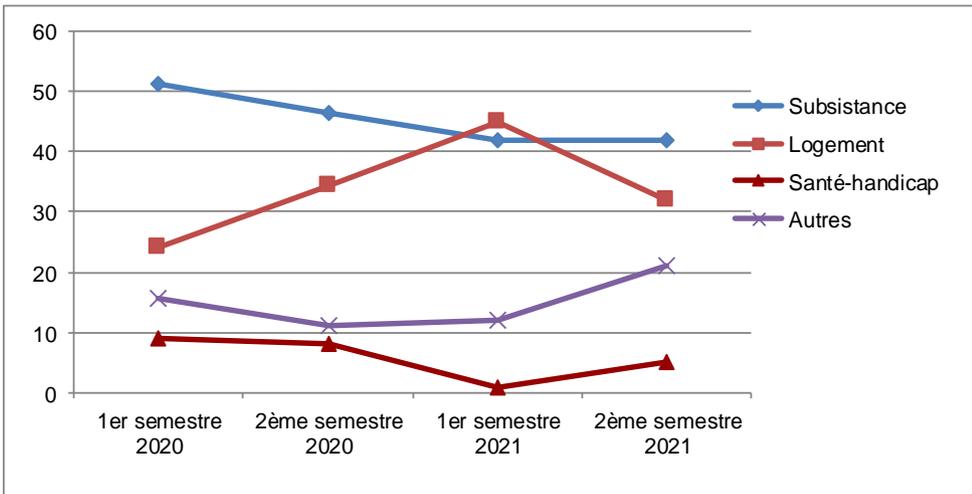
	1 ^{er} semestre 2021	2 ^{ème} semestre 2021
Nombres d'aides	1 220	1102
Montant	151 215,61 €	134 392,78 €

Evolution de la nature des aides redistribuées depuis janvier 2020

Aides accordées aux moins de 62 ans



Aides accordées aux plus de 62 ans



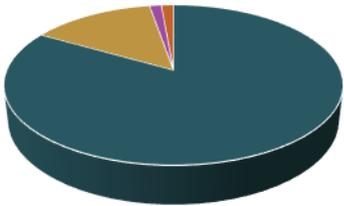
7 - Les aides financières

➤ Accueils sociaux/Régie

Focus sur la part en nombre et en valeur des aides redistribuées en 2021

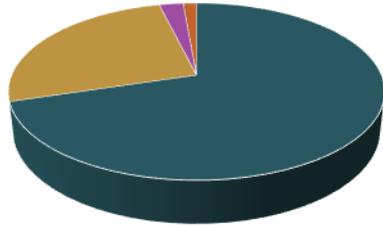
1- Les aides accordées aux personnes entre 18 ans et 62 ans

En nombre d'aides



■ Subsistance ■ Logement ■ Santé ■ Autres

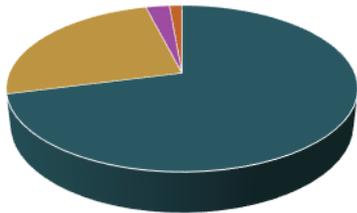
En valeur



■ Subsistance ■ Logement ■ Santé ■ Autres

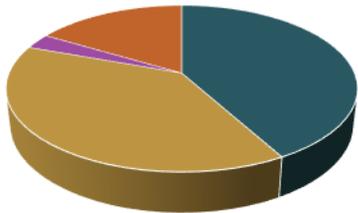
2- Les aides accordées aux personnes de plus de 62 ans

En nombre d'aides



■ Subsistance ■ Logement ■ Santé ■ Autres

En valeur



■ Susistance ■ Logement ■ Santé ■ Autres

3- Commission mixte des impayés

Dans le cadre de la lutte pour l'inclusion des publics les plus en difficulté, cette commission octroie des aides au paiement des services municipaux : restauration scolaire des enfants en école primaire, accueil en crèche et accueil des enfants dans le cadre des activités péri-scolaires...

Soit, 31 358,51 € d'aides accordées à 127 personnes.

8 - Le partenariat sur le territoire

➤ Soutien aux associations à caractère social et médico-social

- 14 subventions accordées aux associations suivantes : ASCS Balzac, Croix Rouge Française, OPAD, Organisation du centre de promesse du téléthon, Restaurant Relais du cœur de Côte d'Or, SDAT Centre d'aide à l'insertion, SEDAP Programme d'échange de seringues, UDCCAS, ; AIDeS Bourgogne.

- 698 500 € attribués ;

- une enveloppe de **250 000 €** a été affectée à des actions d'amélioration de l'efficacité de l'aide alimentaire, concertée entre les acteurs, dans le respect de l'autonomie et de l'histoire de chaque association. Des subventions ont été attribuées à ce titre au Secours Populaire et à la Fébia.

➤ Don de 15 000 € par le Crédit Municipal,

- somme investie dans la réalisation d'un guide d'information des services proposés par le CCAS à destination du public.

➤ Soutien aux personnes en situation de précarité

- lutte contre la COVID 19 avec 3000 autotests distribués à 7 associations locales ;

- lutte contre la précarité menstruelle avec 56 000 protections données à 9 associations.

➤ Accompagnement de personnes en situation de surendettement

- **CRESUS** : sur orientation des travailleurs sociaux, l'association accueille, informe et conseille la personne et recherche avec elle des solutions à ses difficultés financières (par convention le CCAS finance ces prises en charge).

➤ Accompagnement de personnes sous main de Justice

- **SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)** : l'intervention du travailleur social ne peut s'inscrire qu'en cohérence du suivi exercé par le conseiller en probation et vise à raccrocher les personnes au droit commun le plus rapidement possible.

8 - Le partenariat sur le territoire

Soutien dans les démarches administratives

ISM Corum : une convention a été signée avec ce service d'interprétariat afin d'assurer une égalité de traitement et d'information malgré la barrière des langues.

Caisse d'Allocations Familiales Côte d'Or : les échanges réguliers avec un référent désigné au sein de la CAF facilitent le traitement des dossiers complexes et évitent ainsi les ruptures de droit et permettent l'accès aux prestations

Accompagnement des publics précaires

Les Épiceries sociales : permettent aux personnes en difficulté de bénéficier de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, sur orientation des travailleurs sociaux.

Envie : les accords passés avec cette entreprise d'insertion bénéficient aux publics orientés par les travailleurs sociaux en leur offrant un prix préférentiel pour l'acquisition d'équipement électroménager

ENGIE : la convention passée avec Engie a pour objectif de donner un outil qui facilite le traitement des dossiers de demande d'aides pour l'accès ou le maintien de la fourniture d'énergie.

8 - Le partenariat sur le territoire

Accompagnement des personnes en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement

Le service des interventions sociales et la résidence sociale ABRIOUX se concertent régulièrement avec le service logement de Dijon Métropole, la société d'économie mixte ADOMA, le dispositif ACOR Grand DIJON, l'Agence Départementale d'Information Logement (ADIL), l'association Action Logement, dans le but d'accompagner au mieux le parcours résidentiel des usagers.

Les services sociaux mobilisent les acteurs locaux du logement pour répondre aux problématiques : rupture du parcours résidentiel, logement vétuste, insalubre ou inadapté au handicap, etc..

Le CCAS participe également à diverses commissions d'orientation et/ou de veille sociale, SIAO21 ,CPSQ

Le partenariat avec l'Etat, la DDETS est de plus en plus soutenu dans le cadre du SPHL et du PDALHPD

Accompagnement des personnes en fragilité psychique

Centre Médico-Psychologique (CMP) et Antenne médicale de la SDAT

L'équipe Mutualisée Acodège-SDAT (EMAS) est une unité d'intervention à domicile en santé mentale. Les travailleurs sociaux peuvent la saisir lorsqu'une personne adulte est dans l'incapacité de formuler une demande de soins afin de favoriser l'accès ou le retour aux soins

Les travailleurs sociaux se heurtent aux difficultés d'accompagnement des personnes vers une prise en charge médicale. Le partenariat mis en place avec les CMP et l'antenne médicale de la SDAT offrent une réponse partielle à ces situations.

9 - Le service Mission Handicap

Ses principales missions sont d'accueillir, d'informer et d'orienter les personnes en situation de handicap et de sensibiliser les agents des trois collectivités : Dijon Métropole, Ville de Dijon et CCAS de Dijon (sensibilisation interne) et le grand public aux différentes formes de handicap avec l'organisation de « Jouons de nos différences » qui cette année a pris un format numérique. Le public a pu retrouver un rallye numérique composé de 15 vidéos réalisées par les partenaires associatifs.

Le service est l'interface identifiée entre ce public porteur de handicap, les associations et l'ensemble des services municipaux. Il soutient les services dans leurs projets et travaille régulièrement en collaboration avec la Direction de la Culture.

Il joue également un rôle d'information en travaillant avec un important réseau d'associations. Ce réseau permet des échanges internes entre ses membres et d'enrichir les informations adressées aux usagers sur leurs droits ou sur les activités culturelles et de loisirs accessibles.

Mise en place d'actions coordonnées en faveur des personnes en situation de handicap à travers la création et l'animation d'un réseau de référents handicap présent dans l'ensemble des Directions de la Ville de Dijon et de Dijon métropole. Ces actions seront orientées en fonction des besoins exprimés par les personnes handicapées elles-mêmes.

Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH)

La **CCAPH** est une instance de concertation entre les élus de la Ville de Dijon et les associations représentatives des personnes handicapées.

La commission se réunit une fois par an, établit un bilan des actions de l'année sur le territoire de Dijon et expose les projets de l'année à venir.

La CCAPH est un complément à la commission intercommunale d'accessibilité qui n'intervient, quant à elle, que sur des domaines réglementés : transports et logement.

Les dispositifs spécifiques

1 – Plans canicule et déneigement

Le plan canicule



Il entre en vigueur du 1^{er} juin au 15 septembre de chaque année. Les personnes âgées de plus de 65 ans isolées, handicapées ou inaptes au travail peuvent s'inscrire sur le registre nominatif communal

La cellule canicule a pour missions de mettre à jour le registre, de diffuser des messages de prévention et en cas de déclenchement du niveau 3 par la Préfecture, d'appeler quotidiennement toutes les personnes inscrites sur le registre, jusqu'à la levée du dispositif.

Déclenchement niveau 3 : **Pas de déclenchement en 2021**

322 personnes inscrites sur le registre communal



dijon.fr



HIVER

Le plan déneigement

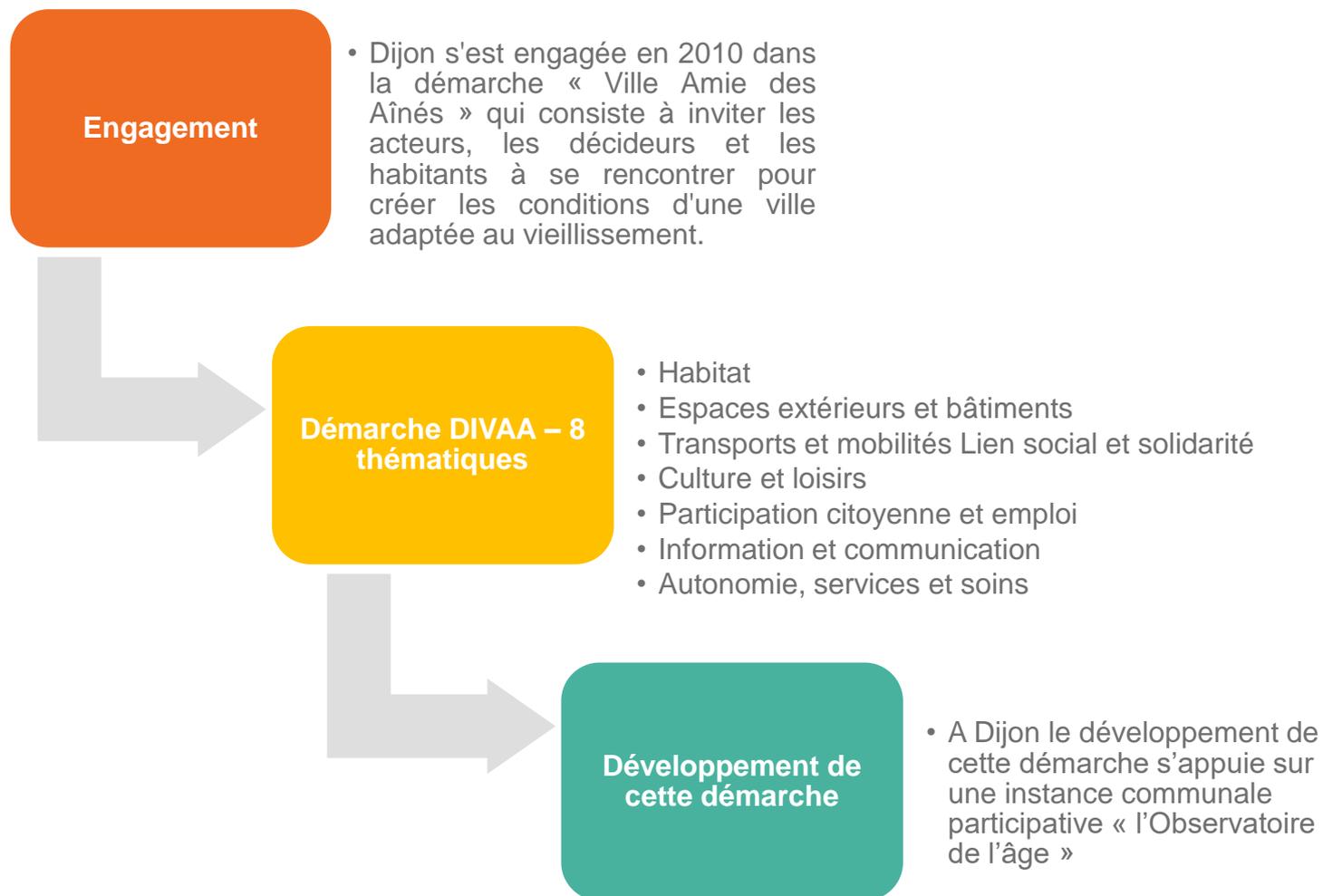


Ce dispositif gratuit est mis en place du 15 novembre au 15 mars de chaque année, à destination des personnes âgées isolées ou en situation de handicap qui vivent dans une habitation individuelle.

Afin de leur permettre d'être en conformité avec l'arrêté municipal selon lequel le déneigement des trottoirs doit être assuré par les habitants, ces personnes peuvent contacter la cellule déneigement qui organise le déneigement de leurs trottoirs par des prestataires externes.

Pas de déclenchement en 2021

2 - Démarche - Ville Amie des aînés



3 – L'observatoire de l'âge

INITIATIVES VILLES ET AGGLOS



UN OBSERVATOIRE
de l'âge à Dijon

L'Observatoire de l'âge

Instance municipale participative coordonnée par les services du CCAS qui réunit des élus, des habitants, des représentants des retraités, des institutions et des experts afin de mener une réflexion et de soutenir la réalisation d'actions concrètes en faveur d'une ville attentive et adaptée au vieillissement.

Madame **Marie-Odile CHOLLET, Conseillère Municipale** a été désignée pour en assurer la Présidence.

- L'Observatoire de l'âge a été missionné pour étudier 2 thématiques durant les années 2020-2021 :
 - La mobilité et le vivre ensemble
 - La situation sanitaire – ses impacts sur la vie des seniors

- Projets conduits en 2021 : Journée Nationale de l'audition, 67 personnes ont pu bénéficier d'un test gratuit réalisé par des audioprothésistes partenaires – (AMPLIFON – Audition BRUANT – Pavillon de l'Audition).
- Participation au Grand dej – présentation de l'Observatoire de l'âge
- Conférence en Novembre 2021 « Crise sanitaire et après ? Régards croisés », 72 personnes ont participé.

4 - Projet de transition alimentaire – axe 13

Le projet territoire d'innovation Dijon Métropole doit permettre aux consommateurs du territoire d'accéder à des produits sains et durables dans le cadre de la transition alimentaire et écologique.

Le CCAS coordonne un axe du projet spécifiquement consacré à l'accès des populations défavorisées à cette alimentation en intégrant les acteurs de l'aide alimentaire et de leurs bénéficiaires. Initié en 2017, il se poursuivra jusqu'en 2025.

L'objectif de cet axe est de permettre aux populations les plus contraintes économiquement d'augmenter la part des fruits, légumes et légumineuses dans l'alimentation en associant 3 leviers classiquement dissociés :

➤ **L'amélioration des approvisionnements des structures de l'aide alimentaire :**

- la Banque Alimentaire de Bourgogne participera à l'amélioration de l'offre en fruits, légumes, légumineuses et optimiser les circuits logistiques ;
- la Maison Phare, restaurant participatif, afin d'encourager l'auto-approvisionnement.

➤ **La promotion et les usages des fruits, légumes et légumineuses, capacité à agir des bénéficiaires de l'aide alimentaire et des habitants d'un Q.P.V. :**

- Episourire/Epimut travailleront sur la mise en valeur des produits sains et durables dans les magasins, l'information ludique sur les produits et les ateliers et animations autour des produits ciblés ;
- la Maison Phare mettra à disposition des fruits, légumes et légumineuses cultivés sur une parcelle proche de la Maison Phare. Elle mettra en place les ateliers de rue et la formation des bénévoles et des salariés.

➤ **L'accessibilité économique avec la distribution de coupons alimentaires « verts » :**

- auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire ;
- auprès des publics contraints économiquement accompagnés par les services sociaux de la Direction de l'action sociale Ville de Dijon / Dijon Métropole.

La conception et l'évaluation du dispositif sont réalisées par l'INRAE afin de constater la progression et la pérennité des usages.

Chiffres clés

IX - Chiffres clés

Nombre de personnes accueillies et reçues

- 4241 Accueil
- 7162 Domiciliation
- 1224 SISAD
- 902 dans les permanences de quartiers
- 6941 à la Maison des seniors – 5709 appels téléphoniques reçus – 144 séances Aidants numériques
- 257 à la résidence Abrioux sur l'année

Service social gérontologique

- 1961 personnes suivies
 - 4118 entretiens dont :
 - 30 % de visites à domicile
 - 20 % entretiens téléphoniques
 - 50 % personnes reçues en permanence
- 328 situations transférées au CD, 21 au titre de l'APA soit 17% des suivis

Service social général

- 2775 personnes suivies
- 4 515 entretiens physiques dont:
 - 5% visites à domicile
 - 60% reçues en permanences
 - 35% entretiens téléphoniques
- 1137 situations transférées au CD, 21 au titre du RSA soit 41% des suivis

CHAA - montant des aides financières 285 608,58 €

Service social général :	232 057,16 €
Service social gérontologique :	53 551,42 €

Services

- Centre d'accueil de jour « Les Marronniers »
 - 62 personnes accueillies sur 1 838 journées
- **Accompagnement** : 227 personnes dont 69 ont bénéficié d'un accompagnement individuel et 158 en collectif
- **Repas à domicile** : 679 clients pour 109 328 repas – 615 nouveaux clients

Animations

- 20 manifestations pour 1025 participants
- Semaine bleue : 2202 personnes
- Colis de Noël : 6 700 colis distribués dont 1 400 dans les EHPAD
- Réseau des bénévoles : 92 personnes

Domiciliation

- 820 personnes domiciliées
- 15 220 courriers enregistrés

Observatoire de l'âge

- Journée de l'audition : 67 personnes
- Conférence crise sanitaire : 72 personnes

Ressources Humaines /:Budget principal + Marronniers

- R.H. : 119 agents = 113,2 ETP
- Investissement : **dépenses** : 402012,74 € ; **recettes** : 819 686,18 €
- Fonctionnement : **dépenses** : 8 673 276,12 € ; **recettes** : 10 816 763,3 €
- Participation de la Ville de Dijon : 6 806 575€

Perspectives 2022

- Agir au plus près des besoins des habitants – accès aux droits

Le CCAS avancera dans le processus de territorialisation de son action sociale à travers l'installation d'une équipe au sein de son territoire d'intervention, conformément à la démarche de renforcement de la proximité des équipes de travailleurs sociaux du CCAS avec ses usagers. L'équipe intervenant sur le territoire de la Fontaine d'Ouche – Bourroches s'installera avenue du Lac.

Deux équipes sont déjà installées sur le territoire d'intervention, à savoir celle de Grésilles-Toison d'Or et celle de Centre-ville.

Les sites d'installation constituent des Points d'accès aux Droits CCAS-Métropole, traduisant la priorité volontariste donnée par la Ville et son CCAS, en articulation avec la Métropole dijonnaise, en matière de résorption des inégalités.

Rapprochement fonctionnel du SISAD et du service de la domiciliation dans la perspective d'une réorganisation de ces deux services dans le cadre de la territorialisation de l'accès aux droits.

- Développement Social Local

Le CCAS verra ses équipes s'impliquer de manière plus nette dans le tissu local à travers une démarche de développement social local qui vise à élargir le partenariat pour afficher toujours plus l'ambition de faire des publics accompagnés des citoyens à part entière dans leur ville, en pleine autonomie.

- Réflexion autour de l'amélioration des accueils

Certains sites « Points d'accès aux Droits » bénéficieront d'une démarche dénommée « design de service » visant à rendre aussi performante que possible la dimension d'accueil des publics, en étant au plus près de leurs besoins. La démarche contribuera à l'objectif d'innovation sociale afin d'élaborer des réponses à des besoins sociaux dans le contexte inédit de sortie de crise de la Covid-19 et s'appuiera sur l'expression des usagers eux-mêmes ainsi que des agents intervenant dans ces espaces.

- L'accompagnement du vieillissement - Prévention de la perte d'autonomie

- « Bien vieillir chez soi » - Changez nos regards pour construire Ensemble.

Le service Autonomie dans le cadre d'une action coordonnée invitera les acteurs à réinterroger, à fluidifier leurs organisations et offres de services relatives au maintien à domicile. Cette action s'appuiera sur le développement de l'offre de service des structures du CCAS, la Maison des Séniors, l'accueil de jour des Marronniers, le service des repas à domicile et sur l'accompagnement des projets de prévention de la perte d'autonomie sur le territoire Dijon Métropole. Ce déploiement sera sous-tendu par une véritable Stratégie Métropolitaine de la Longévité avec l'ensemble des CCAS.

- **Renouvellement de l'Observatoire de l'âge**, sensibiliser les habitants aux fragilités liées à l'avancée en âge en lien avec les membres de l'Observatoire de l'âge, issus des ateliers de quartier et particulièrement motivés pour accompagner la démarche de solidarité entre les générations menée par la Ville de Dijon depuis 20 ans dans le cadre de Dijon ville amie des aînés. En lien avec le déploiement de ces actions, la Ville de Dijon briguera en 2022 le label Ville amie des aînés.

- **Renforcement de « Séniors en contact »** dispositif porté par la Maison des séniors, avec la participation des bénévoles et de jeunes en services civiques, écoutants volontaires.

- **Développement des liens entre les services sociaux et les maisons d'éducation populaire** grâce au déploiement des Points d'Accès aux Droits sur les territoires et à la mise en place d'accompagnants administratifs au sein de ces sites.

- **Dynamisation des actions organisées dans le cadre de la semaine bleue.** La ville de Dijon, partenaire du comité départemental de la semaine bleue organisera de nouvelles actions (conférence, café débat, animations sportives et culturelle...) pour que les actions en faveur des seniors soient valorisées au sein des services de la Direction de la cohésion sociale. Les services du Service Autonomie développeront également des actions coordonnées.

- Inclusion de tous

L'inclusion de tous passera d'abord par penser différemment la place des personnes accueillies pour leur donner un vrai rôle, une possibilité d'expression et d'élaboration des propositions d'adaptation de réponses. Dans cet esprit, en lien avec l'orientation municipale vers un réengagement fort autour de la participation citoyenne, un comité des usagers verra le jour.

- Politique du logement social – Résidence Sociale Abrioux

Poursuite de la participation du CCAS à la politique du logement très social, en faveur d'un public élargi (notamment en direction des familles, en particulier monoparentales).

Avec l'élaboration d'un nouveau projet social construit autour de l'accueil des familles avec enfants, le CCAS s'inscrit plus largement dans le dispositif hébergement – logement du territoire, dans un contexte de développement local d'un nouveau quartier, en lien avec le centre social le Tempo.

- Accès aux droits par la réduction de la fracture numérique

Comme les années précédentes et encore plus dans le contexte actuel, la lutte contre la fracture numérique constitue un enjeu central et les actions pour la réduire seront poursuivies et approfondies. La consolidation du réseau des aidants numériques constituera une priorité. Désormais pleinement constitué et articulé autour du territoire métropolitain, ce réseau continuera à se développer, pour adapter l'accompagnement qu'il propose ou orienter les usagers sur des propositions de formation dans le but d'autonomisation.

- Mesures sociales

Une enveloppe de 250 000 € a été affectée à des actions d'amélioration de l'efficacité de l'aide alimentaire sur le territoire, concertées entre les acteurs, dans le respect de l'autonomie et de l'histoire de chaque association. Cette démarche sera poursuivie dans un partenariat réaffirmé, autour d'une meilleure coordination des acteurs, gage d'une réponse améliorée aux personnes bénéficiant de l'aide alimentaire.

- La Nuit de la Solidarité

Participation de la Ville de Dijon à la Nuit de la Solidarité, événement impulsé par la DIHAL.

Les objectifs seront de :

- connaître le nombre de sans-abri sur un territoire à un instant donné
- mieux connaître les profils des populations sans-abri et leurs besoins
- mettre en place des dispositifs adaptés
- favoriser les échanges entre différents acteurs du secteur
- rendre visibles les problématiques rencontrées par les personnes sans-abri et encourager l'engagement citoyen dans la lutte contre l'exclusion.

- Handicap

Mise en place d'actions coordonnées en faveur de personnes en situation de handicap par le service Autonomie de la Direction de l'Action Sociale.